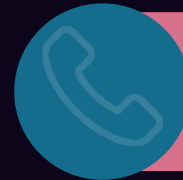




Urgence **ETRANGERS**

RECOURS 48h

Les **AVOCATS** vous répondent
du **Vendredi au Dimanche***



06 09 04 37 02*

* APPEL NON SURTAXE



ORDREDES**AVOCATS**

- LILLE -

A VOS CÔTÉS

www.avocats-lille.com

LES **AVOCATS** du Barreau de Lille vous écoutent, vous conseillent et vous orientent

*SI VOUS AVEZ REÇU UNE OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE (OQTF) SANS DÉLAI, UNE ASSIGNATION À RÉSIDENCE (48H POUR CONTESTER LA DÉCISION) UN JEUDI, VENDREDI, SAMEDI OU DIMANCHE, vous pouvez contacter notre permanence d'urgence week-end. Un avocat pourra vous aider à introduire votre recours.

Pensez à laisser votre numéro de téléphone et votre nom sur le répondeur afin que l'avocat puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.

PLUS D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS SUR www.avocats-lille.com
cliquez sur « Infos pratiques », puis « aide aux étrangers »